

Département d'Indre et Loire

Adresse :
39, Rue Gambetta - 37150 Bléré

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022 À 18H30**

Conseillers en exercice : **25**

Conseillers présents ou représentés : **18**

Pouvoirs : 1 Votants : 17 Suffrages exprimés : 18

L'An deux mille vingt-deux, **le 28 septembre à 18 heures 30**, le Conseil syndical, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni, au Centre Lorin de La Croix-en-Touraine, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président**.

La séance a été publique.

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher : MM. Franck AUGIAS – LionelCHANTELOUP – Jean-Claude OMONT

Absent excusé : M. Vincent LOUAULT

Communauté de communes Touraine Est Vallées : MM. Janick ALARY – Francis BOUTIN – Christian ROCHE – Marc MIOT

Absents excusés : M. - Philippe DOUADY

Tours Métropole Val de Loire : Mme Marion CABANNE – MM. Christophe BOULANGER – Frédéric DAGORET - Jean-Claude DROUET

Absents excusés : Mmes Maria LÉPINE – Nathalie SAVATON (représentée par Mme Marion CABANNE) – Patricia SUARD et M. Christophe LOYAU-TULASNE (pouvoir à M. Jean-Claude DROUET)

Communauté de Communes Val de Cher Controis : MM. Jean-Paul BERTRAND – Daniel CHARLUTEAU – Lionel MORIN – Jacques PAOLETTI – Jean-Louis PETRUS – Jean-Jacques RABIER – Jean-Jacques ROSET

Absents excusés : MM. Michel DUMONT-DAYOT – Michel HERMELIN – Julien VERRIER – Jean-François VERPAUX

Assistaient également à la séance : Président de l'association Kayak Family – Mme Cindy CHEVRIER (Société La Bélandre) – M. Yoann DECOUR (Chenonceaux en Bateau) – M. Frédéric ABADIE (association Aventure Canoé) – M. Jérôme MEUNIER (association des Amis du Cher canalisé) – M. Hervé MEHILET (Valchantray).

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude DROUET

Ordre du jour

Ordre du jour.....	2
0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.....	2
1. Vote du procès-verbal de la séance précédente	2
2. Décisions du Bureau syndical	2
3. Délibération 2022-019 : Contrat d'apprentissage	3
4. Délibération 2022-020 : Avenant n°2 au contrat territorial	4
5. Délibération 2022-021 : Contrat de collaboration de recherche avec l'université de Tours - Etude de l'ensablement du Cher dans la traversée de l'agglomération de Tours	5
6. Actions « contrat territorial » : point d'informations.....	6
7. Autres actions : point d'informations	7
8. Affaires diverses	Erreur ! Signet non défini.

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Président demande qui souhaite se porter volontaire pour être secrétaire de séance.

M. Drouet se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 6 juillet 2022 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Marc MIOT, secrétaire de séance.

2. Décisions du Bureau syndical

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
Emprunt	2022/B011	28/09/2022	Le NEC sollicite un emprunt à hauteur de 410 000 euros, montant intégré au budget voté en comité syndical le 12 avril 2022 Il a été décidé de choisir le crédit mutuel pour une durée de 25 ans.
Attribution AOT CKCT Savonnières	2022/B012	28/09/2022	Le CKCT sollicite une AOT pour un ponton - activités canoës, paddle Le Bureau a décidé d'autoriser le Président à signer l'arrêté correspondant portant autorisation d'occupation du DPF du 1er août 2022 jusqu'au 31 août 2022, à titre gratuit.

Actualisation de la redevance logement Ouest de la maison éclusière de Dierre	2022/B013	28/09/2022	L'un des agents logeant dans la partie Ouest de la maison éclusière de Vallet à Dierre ayant fait une nouvelle demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1 ^{er} octobre 2022 et cette dernière ayant été acceptée par le syndicat, il est nécessaire de revaloriser le montant de la redevance, l'agent cessant ses fonctions au NEC pour la durée de sa disponibilité. Le Bureau syndical a décidé de fixer le montant de la redevance mensuelle à 210 € à compter du 1 ^{er} octobre 2022, révisable tous les ans.
--	-----------	------------	--

3. Délibération 2022-019 : Contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est précisé que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé, celle-ci tenant compte de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel du syndicat. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage devra disposer pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A.

Le Président propose à l'assemblée de conclure à compter du 15 octobre le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
CFA des universités Centre-Val de Loire	Licence Pro Métiers des ressources naturelles et de la forêt parcours gestion et préservation de la ressource en eau	11 mois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

M. BOULANGER et M. PAOLETTI expliquent que c'est une réelle opportunité. Son contrat pourra démarrer au 15 octobre 2022. Cela permettra de porter une partie des missions de Joël BIGOT qui quitte le NEC au 30 septembre 2022 ainsi qu'une partie de la gestion des AOT déléguées par l'Etat au NEC lors du transfert de gestion du domaine public fluvial au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER la proposition du Président,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.**

4. Délibération 2022-020 : Avenant n°2 au contrat territorial

Le Contrat Territorial porté par le Nouvel Espace du Cher en 2020, 2021 et 2022 a été acté par délibération le 18 décembre 2019. Un premier avenant a été signé le 22 mars 2021, en lien notamment avec l'opération de restauration de la continuité écologique du Cher à Savonnières.

Le Contrat Territorial prévoit en 2022 la création d'une rampe de contournement ainsi qu'une glissière à canoë à Saint Aignan / Noyers sur Cher, pour restaurer la continuité du Cher. Le coût global (études et travaux) initial du projet était estimé à 792 600 €HT dans le Contrat Territorial puis augmenté à 870 000 € HT lors de l'avenant n°1.

Le résultat de la consultation du marché de travaux a amené des montants plus élevés que ceux annoncés au Contrat Territorial. Compte tenu de l'importance stratégique du projet, le Conseil du NEC a souhaité poursuivre l'opération et a retenu l'entreprise VINCI par délibération du 12 avril 2022. L'ensemble du projet (études et travaux) est estimé à ce jour à 1 089 848 € HT. Ce montant est inscrit au budget primitif 2022 du NEC.

Par ailleurs, le NEC a mené une étude 'Continuité' en 2021, pour accompagner les propriétaires de 14 ouvrages sur le cours d'eau du Bavet afin qu'ils puissent se mettre aux normes de la réglementation. Le Contrat Territorial prévoyait un montant total de 45 000 € HT pour cette étude. Le montant final de cette opération s'est élevé à 65 000 € HT.

Les financeurs sur ces projets (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Centre Val de Loire et Département de Loir-et-Cher) ont accepté d'augmenter leur accompagnement financier sur les nouveaux montants de ces 2 projets. Les taux de participations de chacun sont maintenus à l'identique.

Les financeurs souhaitent acter cet accompagnement sous la forme d'un avenant au Contrat.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne n'accompagne pas le NEC sur la passe à canoë-kayak (57 000 € HT), heureusement la Région Centre-Val de Loire et le département du Loir-et-Cher apportent leur soutien financier.

Il est proposé au Conseil syndical de DECIDER :

- **D'APPROUVER le projet d'avenant n°2 au Contrat Territorial 2020-2022, tel que proposé en annexe à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou tout Vice-Président, à signer toute pièce afférente au dossier.**

5. Délibération 2022-021 : Contrat de collaboration de recherche avec l'université de Tours - Etude de l'ensablement du Cher dans la traversée de l'agglomération de Tours

Monsieur BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présent le rapport.

Suite à l'élargissement et au recalibrage du lit dans les années 1970, le Cher a vu sa capacité de transport sédimentaire diminuer. Dans le secteur du bassin d'aviron, il présente actuellement un fort ensablement (dépôt d'environ 18 000 m³/an) qui suscite des interrogations relatives à la pratique sportive, à l'exhaussement de la ligne d'eau et à la fragilisation des digues.

L'étude géomorphologie du Cher dans sa traversée Tourangelle (Artelia - commanditaire : EpLoire - 2014-2018), avait abouti à des scénarios, notamment de modification de la gestion des ouvrages avec mesures compensatoires.

Pour choisir le scénario, il convient de mener des expertises : opération inscrite dans la fiche action 6.5 « rétablir le bon fonctionnement hydraulique du Cher dans sa traversé tourangelle » du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire à risques important d'inondation (TRI) de Tours. Le Nouvel Espace du Cher est maître d'ouvrage de cette action, conformément à la délibération n°2022-05 du comité syndical du 12 avril 2022.

Dans ce contexte, le NEC a contacté l'Université de Tours dans l'objectif de comprendre l'effet potentiel de la modification des modalités de gestion des barrages sur la remobilisation des sédiments déposés dans le bassin d'aviron. L'université et le groupe de travail mobilisé proposent de réaliser une phase de test dès l'automne pour l'utilisation d'une technologie acoustique pour la quantification des flux solides sur le Cher dans la traversée de Tours.

Cette étude de faisabilité serait formalisée par une convention de partenariat entre le NEC et l'université qui fixerait les modalités techniques et financières.

Le coût de cette opération s'élève à 6 122 € HT.

M. MIOT rappelle qu'il y a eu une étude ARTELIA importante qui a mobilisé beaucoup de monde. Cette étude proposait plusieurs scénarios pour remédier à la problématique d'ensablement, du moins en partie. A l'issue de celle-ci, le choix du scénario à déployer n'a pas été décidé.

En s'appuyant sur l'étude ARTELIA, il convient maintenant d'apporter des éléments factuels pour affiner le scénario de gestion des clapets de Rochepinard et déterminer si ce scénario est probant et, le cas échéant, définir des consignes de gestion des clapets.

M. PAOLETTI rappelle que lorsque l'on perturbe l'écoulement naturel d'une rivière, il y a des effets collatéraux.

Vu la délibération n°2022-05 du Syndicat Nouvel Espace du Cher du 12 avril 2022 relative au portage de l'action 6.5 « rétablir le bon fonctionnement hydraulique du Cher dans sa traversé tourangelle »,

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER le contrat de collaboration avec l'université de Tours, tel que proposé en annexe à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER le Président à signer les demandes de financement et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.**

6. Actions « contrat territorial » : point d'informations

Sujets	Informations
Etude de 5 affluents du 41	<p>Affluents concernés : Chézelles, Sénelles, Aiguevives, Train-feuilles et Seigy</p> <p>Objectifs : réaliser un diagnostic de ces cours d'eau pour comprendre leur fonctionnement hydromorphologique, identifier les dysfonctionnements et leur origine, puis proposer des orientations de gestion pour la restauration ou la préservation.</p> <p>Actions réalisées dans la seconde phase du Contrat territorial ou dans un prochain contrat.</p> <p>Travail de terrain à tous les ponts sur le Sénelles et le Chézelles en juillet, avec un stagiaire. Priorisation du Chézelles sur la base de la feuille de route du CTMA. Prospection de l'ensemble du Chézelles en cours afin de proposer des actions pour 2023-2025.</p>
Site Ballan-Miré	<p>Ouvrage prioritaire car c'est l'ouvrage bloquant le plus en aval, depuis la rivière de contournement de Savonnières. Action à réaliser en 2024 (condition financeurs).</p> <p>Réunion du 3 juin 2022 réunissant le NEC, la DDT 37 et le propriétaire du moulin de Ballan pour l'informer du projet de dispositif de contournement du NEC. Le propriétaire privé a un projet d'équipement hydroélectrique.</p> <p>Réunion le 11 juillet 2022 sous pilotage de la DDT, à la suite de laquelle il a été décidé de former un partenariat avec la SET, propriétaire du déversoir. Prochaine réunion organisée par la DDT le 25 novembre 2022. Réunion avec l'ABF et la SET le 6 octobre 2022 pour clarifier les aspects patrimoniaux. La SET va accompagner le NEC au titre de son statut de propriétaire.</p>
Site Saint Aignan / Noyers sur Cher	<p>Entreprise Vinci Construction Terrassement retenue pour le marché de travaux de la rampe de contournement + glissière à canoé sur le Cher à Noyers-sur-Cher / Saint Aignan.</p> <p>Montant final de 990 641 € HT après phase de négociation.</p> <p>Grandes étapes du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début juillet 2022 : Démarrage de la préparation du chantier. Abaissement du niveau d'eau amont du Cher nécessaire pour sécuriser et faciliter le chantier. - 3 semaines d'arrêt de chantier en août. Reprise le 22/08. - Mi-novembre 2022 : Fin du chantier, sauf si intempéries. <p>Avancement au 27/09 : paroi étanche terminée/ terrassement de la rampe démarré et premier enrochement posé cette semaine / glissière à canoé : ferrailage posé et fin du coulage béton cette semaine.</p> <p>En parallèle : des réparations sur le barrage : révision centrale hydraulique + changement de pièces. Changement de l'automate à venir pour gestion automatique du barrage et envoi d'alerte des niveaux par sms.</p>
Contrat territorial 2023-2025	<p>1er contrat 2020-2022 : faire le bilan technique et financier en troisième année pour mi-décembre</p> <p>2nd contrat 2023-2025 en cours d'écriture dans le cadre de la feuille de route validée en 2020.</p> <p>Plusieurs réunions pour valider la stratégie et le contenu de ce 2nd contrat : groupe de travail des élus (Président, Vice-présidents, et délégués volontaires ; novembre), comité de pilotage (début décembre), comité syndical mi-décembre.</p>

7. Autres actions : point d'informations

Sujets	Etat d'avancement
Transfert de gestion DPF	Temps administratif important pour la gestion des AOT
	Maisons éclésières : l'agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT est d'accord pour la réalisation d'une étude de diagnostic, définition d'un plan d'actions et schéma juridique et financier (remise en état et mode de gestion). Montant de l'étude : 52 000 euros avec une prise en charge à 80% : 10 400 € à la charge du NEC. En 2022, changement des huisseries urgentes pour assurer un minimum de confort pour les locataires.
Abaissement des barrages	Période prévisionnelle : Du 17 octobre au 15 novembre Planning d'organisation des manœuvres d'ouvrages en cours de finalisation
Portes d'écluses	Prévoir les prochaines portes à refaire - trouver financements Septembre 2022 - Rencontre avec Président du conseil départemental
Navigation	Plusieurs actions portées par le NEC dans le cadre du projet LEADER inter-pays : Contournement des écluses / Signalisation des ouvrages / Création de rampes de mises à l'eau (La Croix, Bourré et Larçay) / Création de panneaux pédagogiques et de randonnée nautique. Panneaux réglementaires de signalisation installés par les agents. La végétation gênante devant les panneaux sera traitée pendant l'hivers. Face aux constatations suivantes : Baignade dans les écluses ou mauvaise manipulation des portes d'écluses par les bateliers : proposition d'améliorer la signalétique et de produire une vidéo explicative sur la manipulation des portes.
Espèces exotiques envahissantes : les jussies + faucardage	Arrachage en Loir-et-Cher par l'entreprise EDIVERT Juin 2022 : Saint Aignan, Noyers-sur-Cher, Seigy puis Mareuil. / 10,5 j / 100 tonnes Août 2022 : Chissay, Saint Georges sur Cher et Thésée. / 5,5j / 80 tonnes 3 ^e année d'intervention sur la majorité de ces secteurs et pourtant pas de constat de diminution des surfaces et volumes de jussies. Peut s'expliquer par le contexte de l'année : ensoleillement important et faibles niveaux d'eau. → réfléchir à une stratégie face à ce constat.
	Faucardage de Montrichard habituellement réalisé au mois d'août réalisé en juillet afin de favoriser les nouvelles activités nautiques. Mais nécessité de réintervenir en août pour la compétition annuelle de natation
	Arrachage de la jussie dans les frayères à brochets (lien avec le Contrat Territorial) : Arrachage manuel début juin par l'équipe du NEC dans 3 frayères à brochet : Larçay, Azay sur Cher et Athée sur Cher. D'autres interventions à prévoir.
	Arrachage en Indre-et-Loire via convention TMVL (6 octobre) Réalisé : - Secteurs du pôle nautique et Ecorcheveau (12j) : jussie + faucardage pour le bassin d'aviron - Veretz (4j) : faucardage pour la compétition de nage avec palmes - Azay-sur-Cher (3j) : jussie – usage pêche + navigation - Frayères Saint Sauveur (3j) A venir : - En octobre : Villandry et Savonnières (13j) - Fin novembre : Joué-les-Tours (5j)
	12 juillet : réunion de travail sur la stratégie avec les partenaires techniques (deux fédérations de pêche ...) Prévoir 2 nd e réunion fin octobre
	<i>Groupe de travail pour définir la stratégie future</i> 170 000 euros par an dépensé – c'est une grosse somme. Ce que décrivait la fédération de pêche, une forme de sédimentation se met en place et d'autres plantes arrivent, des roselières. Intéressant pour des frayères à poissons. <i>Redonner du sens à nos interventions, cibler sur des secteurs à usages.</i>

Végétation	Plusieurs demandes d'intervention traitées après la période des barrages A venir : saules à Larçay / A prévoir : construction d'un marché public à bons de commande
	>> <i>Groupe de travail pour définir la stratégie future (conjoint avec espèces exotiques envahissantes)</i>
Chômage du Cher à Tours	Opération réalisée par Tours métropole chaque année et accompagné par le NEC depuis sa création, depuis 2018. Objectif : abaisser le niveau du Cher pour effectuer les entretiens et travaux indispensables du barrage de Rochepinard. A démarré le 19/09. Fin prévu le 09/10. NEC mobilisé pour assurer le débit minimum du Petit Cher via motopompe qui fonctionne en continue pour alimenter le plan d'eau de Saint Avertin, qui lui-même alimente le Petit Cher. 100 L de fuel / jour + 1 personne sur place chaque jour pour vérification. <u>Incident intervenu le 19 septembre</u> : Les clapets se sont abaissés en 1h30 (10 cm toutes les 2 min) au lieu de 48h (10 cm toutes les heure) ; Erreur de programmation de la temporisation d'abaissement des clapets du grand barrage en raison d'une confusion entre 2 temporisations. Pêche de sauvegarde réalisée avec la fédération de pêche dans les poches d'eau du Cher + pêche habituelle dans le filet
Communication	Participation du NEC à 2 journées organisées par ses intercommunalités membres : Journée développement durable de Bléré Val de Cher et Journée Climat de Tours métropole. Possibilité pour les élus de se joindre aux agents sur les stands. Site internet quasiment finalisé – lien envoyé aux membres de la commission communication
Moyens techniques	Nécessité de trouver un local technique pour les agents, pour l'instant, aucune nouvelle du Département 37, associé au projet. Poursuite de l'équipement de l'équipe : EPI et autre matériel Bateau : il a été décidé avec l'équipe de transformer l'ancien bateau faucardeur en barque

8. Affaires diverses

M. le Président précise que pour les prochaines réunions, il serait intéressant de coupler Bureau et Comité syndical ensuite.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 19H56.

**Le Président,
Jacques PAOLETTI**



**Le secrétaire de séance,
M. Jean-Claude DROUET**